

## Titre de l'action : Sylvi-trufficulture

### Objectifs visés :

- Acquérir les connaissances techniques pour installer une plantation de sylvi-truffière pour de truffes de Bourgogne (Tuber Uncinatum),
- Comprendre le fonctionnement d'une plantation de sylvi-truffière de truffes de Bourgogne (Tuber Uncinatum).

### Modes de validation :

- Formation non certifiante. Délivrance à l'issue, d'une attestation de suivi et de compétences acquises.

### Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de **1 journée** (soit 7h) qui aura lieu en **juin 2025** et en **juin 2026** (date à définir)

### Voie de formation : formation continue.

*Les modalités d'alternance, le cas échéant :* sans objet.

### Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel : Apports théoriques en salle (avec support diaporama) et applications pratiques (avec une visite commentée de terrain).

### Contenus principaux de la formation :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Définition de la sylvi-trufficulture.</li><li>• Objectif de production mixte : feuillus précieux et truffe de Bourgogne.</li><li>• Les champignons mycorhiziens.</li><li>• Quelles essences choisir selon l'évolution climatiques ?</li><li>• Choix des arbres et leur autécologie. Quel choix d'arbres truffiers et forestiers ?</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Quel antécédent culturel de la parcelle à boiser ?</li><li>• Comment préparer le sol, pour réussir sa plantation ?</li><li>• Quel mélange d'espèces, densité et modèles de plantations ?</li><li>• Quelles protections contre le gibier ?</li><li>• Suivi et entretiens sanitaires des premières années.</li><li>• La récolte des premières truffes.</li></ul> |
|---|--|

### Modalités d'évaluation des objectifs :

- Positionnement initial : autoévaluation des acquis, tour de table.
- Modalité d'évaluation des acquis : autoévaluation et feedback en cours et fin de formation. Tour de table.

### Le public ciblé :

- Trufficulteurs, agriculteurs, sylviculteurs, pépiniéristes,
- Propriétaires forestiers, Gestionnaires forestiers de forêt publique ou privée, Elus des Communes Forestières,
- Formateurs, Agents de développement, Entrepreneurs,

### Les prérequis : aucun.

*Les conditions d'inscription :* être majeur.

### Tarifs : frais pédagogiques **200 €** net de taxe.

### L'information sur la rémunération et les financements :

- Pour bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite de dépôt du dossier d'inscription est d'environ 1 mois avant le début de session.
- Le coût de la formation peut être pris en charge individuellement ou l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences.
- Cette formation ne bénéficie pas de prise en charge du Conseil Régional Grand Est ni de la Région Bourgogne Franche Comté.
- Une participation financière de **25€** reste à charge du participant quel que soit le mode d'aide sollicité ainsi que les frais de restauration de **4,85€/jour**.

### Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 10 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété.

### Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 10 inscrits confirmé 10 jours avant le premier jour de la session.

### Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Autoévaluation par un tour de table en fin de formation ET enquête de satisfaction.

### La personne ou fonction à contacter : Anaïs MORALES coordinatrice – tel : 03-25-40-12-50 – [cfppa.croigny@educagri.fr](mailto:cfppa.croigny@educagri.fr)